



DECISION N° 193 /2024/SOFITEX/UNPCB

Prix de cession des intrants spécifiques et matériels agricoles destinés à la culture du coton pour la campagne agricole 2024/2025 dans les zones de production de la SOFITEX

En application des conclusions de l'Assemblée Générale de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB), tenue le 23 mai 2024, relative aux modalités de fixation des prix des intrants spécifiques et matériels agricoles (appareils de traitement, rampes horizontales, herbicides, activateur Compost Plus, Compost Industriel, régulateur de croissance du cotonnier, Burkina Phosphate, semoirs à traction animale) au niveau des différentes zones de production cotonnière du Burkina Faso, le Directeur Général de la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX) et le Président du Conseil d'Administration de l'Union Nationale des sociétés coopératives simplifiées des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB),

décident :

Article 1 : Les prix de cession des intrants spécifiques et matériels agricoles (appareils de traitement, rampes horizontales, herbicides, activateur Compost Plus, Compost Industriel, régulateur de croissance du cotonnier, Burkina Phosphate, semoirs à traction animale) destinés à la culture du coton pour la campagne agricole 2024/2025 sont fixés comme suit dans les zones de production de la SOFITEX :

HERBICIDES

Désignation	Unité	Dose/ha (litre ou kg)	Prix au comptant de la dose à l'hectare (FCFA)	Prix à crédit de la dose à l'hectare (FCFA) 7%
Herbicides liquides de prélevée				
METONYX	Litre	1	4 720	5 050
LIBERATOR 500 SC	Litre	0,375	4 673	5 000
ALLIGATOR 400 EC	Litre	3,2	4 673	5 000
STOMP 455 CS	Litre	3	4 673	5 000
Herbicides granulés de prélevée				
ACTION 80 DF	Kg	1	6 308	6 750
DIURALM 80 WG	Kg	1	6 308	6 750
POWER 80 WG	Kg	1	6 308	6 750
KÔRITIGUI TOP 80 WG	Kg	1	6 308	6 750
Herbicides liquides de post-levée				
MALIK 108 EC	Litre	0,9	7 009	7 500
GRAMI 108 EC	Litre	0,9	7 009	7 500
HERBO SELECT 108 EC	Litre	0,9	7 009	7 500
IKOKADIGNE	Litre	0,9	7 009	7 500
HALOSTAR PRO	Litre	0,9	7 009	7 500
DOUNA 108 EC	Litre	0,9	7 009	7 500
MIRACULOUS	Litre	0,8	7 009	7 500

APPAREILS DE TRAITEMENT ET ACCESSOIRES

Désignation	Unité	Prix unitaire au comptant (FCFA)	Prix unitaire à crédit (FCFA) 7%
Appareil TBV	Pièce	23 832	25 500
Appareil BV	Pièce	22 430	24 000
Atomiseur	Pièce	151 869	162 500
Rampe horizontale à 4 buses	Pièce	18 692	20 000

AMENDEMENTS, FERTILISANTS ET REGULATEURS DE CROISSANCE DU COTONNIER

Désignation	Unité	Conditionnement	Dose/ha (kg ou L)	Prix unitaire au comptant (FCFA)	Prix unitaire à crédit (FCFA) 7%
Engrais KCl	Sac	Sac de 50 kg	50	13 069	13 984
Compost industriel	Sac	Sac de 50 kg	1 000	2 804	3 000
Activer COMPOST PLUS	Sachet	Sachet 2,5 kg	2,5	2 336	2 500
Burkina Phosphate (BP)	Sac	Sac de 50 kg	300	2 243	2 400
Régulateur de croissance PIX 5% SL	Litre	Bidon de 1 L	1	4 673	5 000

SEMOIRS A TRACTION ANIMALE

Type de semoir	Prix unitaire au comptant (FCFA)	Prix unitaire à crédit (FCFA)	Echéance prix unitaire par an (FCFA)	Durée du crédit moyen terme
SEMOIR EBRA	123 000	129 150	64 575	2 ans
SEMOIR SUPER ECO	123 000	129 150	64 575	2 ans
SEMOIR A BARRILET	75 000	78 750	39 375	2 ans

Article 2 : La présente Décision annule et remplace toute décision antérieure contraire et sera publiée partout où besoin sera.

Bobo-Dioulasso, le 30 mai 2024

Le Directeur Général
de la SOFITEX



B. Arsène Gislain SOMDA
Chevalier de l'Ordre du Mérite

Le Président du Conseil
d'Administration de l'UNPCB



Nikiébo N'KAMBI
Chevalier de l'Ordre du Mérite
du Développement Rural